

TROPHEE DES COLLEGES ET LYCEES EUROPEENS



HANDBALL 2017

Bienvenue à Cancale RÈGLEMENT



1-Les équipes évoluent à :

→ 7 joueurs (ses) (6 joueurs (ses) + 1 GB) garçons comme filles 13/15 et 15/17 ans sur le terrain avec un maximum de 12 joueurs (ses) dans la catégorie.

3-Chaque équipe fera un minimum de 3 matches. Les clubs doivent, dans la mesure du possible, participer aux arbitrages.

4-La durée des rencontres est fixée par l'A.L.Cancale dans le souci de faire jouer au maximum les équipes.

Formule championnat $\frac{1}{2}$ heure pause 5 mn à la mi-temps

Finale $\frac{3}{4}$ heure pause 5 mn à la mi-temps

Les équipes doivent être en possession d'un ballon dans leur catégorie. A présenter lors du match.

Tous les joueurs (ses) jouant, doivent être inscrits dans le même collège ou lycée invité

5-Deux salles seront utilisées

→ Salle omnisports (Salle R. Cassin pour les entraînements et Salle Valérie Nicolas pour les matches)

6-Les finales seront jouées le mercredi après-midi et soir dans le gymnase Valérie Nicolas

7-Les classements se feront en tenant compte des paramètres suivants :

→ Les points : *gagné* = 3 *nul* = 2 *perdu* = 1

→ Goal-avérage particulier puis goal-avérage général

→ Meilleure attaque

→ Jets de 7 mètres

8- Les éventuelles exclusions seront d'une minute.

9- En cas d'égalité en 1/2 finale et finale, il y aura une prolongation de 5 mn et si nécessaire, une seconde prolongation qui sera stoppée au premier but marqué (« but en or »).

10- L'A.L.Cancale est seule habilitée à adapter le règlement en cas de nécessité.

Article 11: Tout joueur inscrit doit être licencié. Dans son établissement
Lors de votre venue, la fiche équipe qui vous sera fournie devra être dûment complétée
Nom et prénom de vos joueurs et nom de l'établissement Age du joueur ou joueuse
Article 12 : A) Un maillot B) Chasubles -si nécessaire
Les équipes doivent pouvoir se présenter sous 2 couleurs.

Article 13: Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur, une équipe
ou toute personne coupable de faits et gestes reprochés par l'esprit sportif du tournoi.

Article 14 : En cas de litiges ou contestations lors du tournoi, le comité organisateur
est le seul habilité à prendre les décisions qui s'imposent.

Article 15 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de
vol.

Article 16 : Les établissements participants sont tenus pour responsables des dégâts
qui pourraient être occasionnés par leurs équipes.

Articles 17 : L'amicale Laïque de Cancale se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre de
la promotion du tournoi « TROPHEE », toutes les images prises pendant l'événement.

Article 16 : L'engagement d'une équipe au tournoi entraîne l'acceptation du règlement

RECOMPENSES

Un Trophée sera remis à chaque équipe finaliste gagnante

Des médailles à chaque joueur participant

Un diplôme sera remis à chaque équipe

Bon Trophée à tous !